

# Carte en format de poche sur la Divulgence des possibles cas de fraude et d'acte répréhensible

## Instructions

1. Imprimez cette page pour vous et vos collègues
2. Découpez les cartes ci-dessous ✂
3. Pliez les cartes en deux
4. Insérez dans vos supports de carte de sécurité!

✂

<p>MAINTENANT ET DEMAIN L'EXCELLENCE DANS TOUT CE QUE NOUS ENTREPRENONS</p> <h3>Processus à suivre à EDSC pour divulguer des cas possibles de fraude et d'acte répréhensible</h3> <h4>Étape 1 : Faire une recherche</h4> <ul style="list-style-type: none"><li>• Consultez une source fiable, comme votre gestionnaire ou un agent de la sécurité régionale.</li><li>• Consultez les Cinq questions au sujet de la dénonciation du Guide de prise de décision du Commissariat à l'intégrité secteur public du Canada à <a href="https://www.psic-ispcc.gc.ca/fra/ressources/guide-de-prise-de-decision">https://www.psic-ispcc.gc.ca/fra/ressources/guide-de-prise-de-decision</a> pour confirmer que le geste qui a fait naître vos soupçons est une fraude ou un acte répréhensible.</li><li>• Passez en revue la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles (LPFDAR) à <a href="http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-31.9/">http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-31.9/</a></li></ul> <h4>Étape 2 : Contactez l'agent supérieur de la divulgation d'EDSC</h4> <ul style="list-style-type: none"><li>• Par téléphone : 819-654-5043 ou sans-frais 1-866-369-7731</li><li>• Par Courriel : <a href="mailto:EDSC.MIN.DIVULGATION-DISCLOSURE.MIN.ESDC@hrsdc-rhdcc.gc.ca">EDSC.MIN.DIVULGATION-DISCLOSURE.MIN.ESDC@hrsdc-rhdcc.gc.ca</a></li><li>• Si, par contre, vous préférez remplir un formulaire de divulgation, vous pourrez le retrouver sur iService en cherchant le numéro de formulaire HRB5037.</li></ul> <p>Ou, vous pouvez compléter le Formulaire de divulgation pour les employés du secteur public fédéral et membres de la GRC du Commissariat à l'intégrité, que vous trouverez à <a href="https://www.psic-ispcc.gc.ca/fra/actes-reprehensibles/comment-proceder">https://www.psic-ispcc.gc.ca/fra/actes-reprehensibles/comment-proceder</a></p> <p> Emploi et Développement social Canada / Employment and Social Development Canada </p>	<p>MAINTENANT ET DEMAIN L'EXCELLENCE DANS TOUT CE QUE NOUS ENTREPRENONS</p> <h4>Étape 3 : Soumettre le formulaire</h4> <ul style="list-style-type: none"><li>• Dans le cas où vous aviez complété un formulaire de divulgation, soumettez-le à votre superviseur, gestionnaire, ou à l'agent supérieur en matière de divulgation du Ministère: par courriel : <a href="mailto:NC-MIN-DIVULGATION_DISCLOSURE-GD">NC-MIN-DIVULGATION_DISCLOSURE-GD</a>, ou en personne ou par la poste: Agent supérieur en matière de divulgation d'EDSC, Travail et Service Canada Place du Portage, Phase II, 165, rue Hôtel-de-Ville, arrêt postal L804, Gatineau (Québec) K1A 0J9</li><li>• Soumettez le formulaire de divulgation du Commissariat à l'intégrité, par télécopieur sécurisé (613-946-2151); ou en personne ou par la poste: Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada 60, rue Queen, 7e étage, Ottawa (Ontario) K1P 5Y7</li></ul> <p>Souvenez-vous que VOUS ÊTES PROTÉGÉ(E) si vous divulguiez une fraude possible!</p> <p> Emploi et Développement social Canada / Employment and Social Development Canada </p>
---	---

✂

<p>MAINTENANT ET DEMAIN L'EXCELLENCE DANS TOUT CE QUE NOUS ENTREPRENONS</p> <h3>Processus à suivre à EDSC pour divulguer des cas possibles de fraude et d'acte répréhensible</h3> <h4>Étape 1 : Faire une recherche</h4> <ul style="list-style-type: none"><li>• Consultez une source fiable, comme votre gestionnaire ou un agent de la sécurité régionale.</li><li>• Consultez les Cinq questions au sujet de la dénonciation du Guide de prise de décision du Commissariat à l'intégrité secteur public du Canada à <a href="https://www.psic-ispcc.gc.ca/fra/ressources/guide-de-prise-de-decision">https://www.psic-ispcc.gc.ca/fra/ressources/guide-de-prise-de-decision</a> pour confirmer que le geste qui a fait naître vos soupçons est une fraude ou un acte répréhensible.</li><li>• Passez en revue la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles (LPFDAR) à <a href="http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-31.9/">http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-31.9/</a></li></ul> <h4>Étape 2 : Contactez l'agent supérieur de la divulgation d'EDSC</h4> <ul style="list-style-type: none"><li>• Par téléphone : 819-654-5043 ou sans-frais 1-866-369-7731</li><li>• Par Courriel : <a href="mailto:EDSC.MIN.DIVULGATION-DISCLOSURE.MIN.ESDC@hrsdc-rhdcc.gc.ca">EDSC.MIN.DIVULGATION-DISCLOSURE.MIN.ESDC@hrsdc-rhdcc.gc.ca</a></li><li>• Si, par contre, vous préférez remplir un formulaire de divulgation, vous pourrez le retrouver sur iService en cherchant le numéro de formulaire HRB5037.</li></ul> <p>Ou, vous pouvez compléter le Formulaire de divulgation pour les employés du secteur public fédéral et membres de la GRC du Commissariat à l'intégrité, que vous trouverez à <a href="https://www.psic-ispcc.gc.ca/fra/actes-reprehensibles/comment-proceder">https://www.psic-ispcc.gc.ca/fra/actes-reprehensibles/comment-proceder</a></p> <p> Emploi et Développement social Canada / Employment and Social Development Canada </p>	<p>MAINTENANT ET DEMAIN L'EXCELLENCE DANS TOUT CE QUE NOUS ENTREPRENONS</p> <h4>Étape 3 : Soumettre le formulaire</h4> <ul style="list-style-type: none"><li>• Dans le cas où vous aviez complété un formulaire de divulgation, soumettez-le à votre superviseur, gestionnaire, ou à l'agent supérieur en matière de divulgation du Ministère: par courriel : <a href="mailto:NC-MIN-DIVULGATION_DISCLOSURE-GD">NC-MIN-DIVULGATION_DISCLOSURE-GD</a>, ou en personne ou par la poste: Agent supérieur en matière de divulgation d'EDSC, Travail et Service Canada Place du Portage, Phase II, 165, rue Hôtel-de-Ville, arrêt postal L804, Gatineau (Québec) K1A 0J9</li><li>• Soumettez le formulaire de divulgation du Commissariat à l'intégrité, par télécopieur sécurisé (613-946-2151); ou en personne ou par la poste: Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada 60, rue Queen, 7e étage, Ottawa (Ontario) K1P 5Y7</li></ul> <p>Souvenez-vous que VOUS ÊTES PROTÉGÉ(E) si vous divulguiez une fraude possible!</p> <p> Emploi et Développement social Canada / Employment and Social Development Canada </p>
---	---

✂

<p>MAINTENANT ET DEMAIN L'EXCELLENCE DANS TOUT CE QUE NOUS ENTREPRENONS</p> <h3>Processus à suivre à EDSC pour divulguer des cas possibles de fraude et d'acte répréhensible</h3> <h4>Étape 1 : Faire une recherche</h4> <ul style="list-style-type: none"><li>• Consultez une source fiable, comme votre gestionnaire ou un agent de la sécurité régionale.</li><li>• Consultez les Cinq questions au sujet de la dénonciation du Guide de prise de décision du Commissariat à l'intégrité secteur public du Canada à <a href="https://www.psic-ispcc.gc.ca/fra/ressources/guide-de-prise-de-decision">https://www.psic-ispcc.gc.ca/fra/ressources/guide-de-prise-de-decision</a> pour confirmer que le geste qui a fait naître vos soupçons est une fraude ou un acte répréhensible.</li><li>• Passez en revue la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles (LPFDAR) à <a href="http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-31.9/">http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-31.9/</a></li></ul> <h4>Étape 2 : Contactez l'agent supérieur de la divulgation d'EDSC</h4> <ul style="list-style-type: none"><li>• Par téléphone : 819-654-5043 ou sans-frais 1-866-369-7731</li><li>• Par Courriel : <a href="mailto:EDSC.MIN.DIVULGATION-DISCLOSURE.MIN.ESDC@hrsdc-rhdcc.gc.ca">EDSC.MIN.DIVULGATION-DISCLOSURE.MIN.ESDC@hrsdc-rhdcc.gc.ca</a></li><li>• Si, par contre, vous préférez remplir un formulaire de divulgation, vous pourrez le retrouver sur iService en cherchant le numéro de formulaire HRB5037.</li></ul> <p>Ou, vous pouvez compléter le Formulaire de divulgation pour les employés du secteur public fédéral et membres de la GRC du Commissariat à l'intégrité, que vous trouverez à <a href="https://www.psic-ispcc.gc.ca/fra/actes-reprehensibles/comment-proceder">https://www.psic-ispcc.gc.ca/fra/actes-reprehensibles/comment-proceder</a></p> <p> Emploi et Développement social Canada / Employment and Social Development Canada </p>	<p>MAINTENANT ET DEMAIN L'EXCELLENCE DANS TOUT CE QUE NOUS ENTREPRENONS</p> <h4>Étape 3 : Soumettre le formulaire</h4> <ul style="list-style-type: none"><li>• Dans le cas où vous aviez complété un formulaire de divulgation, soumettez-le à votre superviseur, gestionnaire, ou à l'agent supérieur en matière de divulgation du Ministère: par courriel : <a href="mailto:NC-MIN-DIVULGATION_DISCLOSURE-GD">NC-MIN-DIVULGATION_DISCLOSURE-GD</a>, ou en personne ou par la poste: Agent supérieur en matière de divulgation d'EDSC, Travail et Service Canada Place du Portage, Phase II, 165, rue Hôtel-de-Ville, arrêt postal L804, Gatineau (Québec) K1A 0J9</li><li>• Soumettez le formulaire de divulgation du Commissariat à l'intégrité, par télécopieur sécurisé (613-946-2151); ou en personne ou par la poste: Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada 60, rue Queen, 7e étage, Ottawa (Ontario) K1P 5Y7</li></ul> <p>Souvenez-vous que VOUS ÊTES PROTÉGÉ(E) si vous divulguiez une fraude possible!</p> <p> Emploi et Développement social Canada / Employment and Social Development Canada </p>
---	---